SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1863-1864.

Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1864.

(Voir les Nº 90 et 145 de la Chambre des Représentants, session 1862-1863.)

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1864, à la somme de neuf cent soixante-quinze mille deux cents francs (975.200 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 17 décembre 1863.

Le Président de la Chambre des Représentants, (Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,
(Signé) Van Humbeeck.
L. de Florisone.

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour 1864.

ARTICLES.	désignation des dépenses et s erv ices.	СНАТ	CHARGES	
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE PREMIER.			
্শ	NON-VALEURS.	e t a e di di kaligi d		<u>4.6</u>
1	Non-valours sur la contribution foncière.	510,000 ·		
2	_ personnelle	. 250,000 »	T .	
3	- sur le droit de patente	. 70,000 »	39	
4	— sur les redevances des mines	. 5,000 »	»	663,000
5	 sur le droit de débit des boissons alcoolique 	es. 20,000 »	3	
6	_ des tabacs	. 3,000	v 14	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inacti vité de bateaux	. 1 5.000 »	y	
	REMBOURSEMENTS.			
8	Restitutions de droits perçus ab sivement, et remboursement prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus apparten à des tiers.	le di	D	
9	ct accises. Remboursement de la façon d'o vrages brisés par les agents da garantie	اما	,	
10	Enregistrement, Commince et forête Restitutions de droits perçus ab sivement, d'amendes, de fra etc., en matière d'enregistr ment, de domaines, etc.—Res	u- s, e- n-		312,200
	boursement de fonds reconn appartenir à des tiers) · / ())	
44	Trésor public. — Remboursements divers	. 1,000 »	,	
12	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont poi limitatifs.)	10,000 »	זו	
	Total du budget des non-valeu et des remboursements		ъ	975,200